

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de MODAVE

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 instituant la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Modave ;

Vu les arrêtés ministériels des 30 juin 2017, 8 novembre 2017 et 14 décembre 2017 modifiant la composition de la CCATM de Modave ;

Vu la délibération du Conseil communal de Modave du 28 février 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Vu la désignation en tant que conseillère communale de Madame Joëlle MOTTET, membre suppléant représentant le secteur privé et par conséquent, l'exercice de ce mandat de représentante de la population n'est plus compatible avec sa fonction ;

Vu la proposition de la majorité de remplacer Monsieur Cédric LOISEAU, membre suppléant représentant le quart communal, par Madame MOTTET en qualité de représentante politique au sein de la CCATM ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP, des articles D.I.10 et D.I.17 du CoDT et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Modave est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 28 février 2018.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Cédric LOISEAU de son poste de membre suppléant représentant le quart communal.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : MICHEL Quentin

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
DEMEYER Magali	DEMONTY Eric
DALMOLIN Bruno	DEFAYS Jeanne
CROCHET Pierre	MOTTET Joëlle

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
DEHON Roland	/
CAJOT Roselyne	/
LIGOT André	ROLAND Philippe
MESSIAEN Sylvie	/
BAUGNEE Bernard	WEGRIA Arnaud
COLLINGE Francis	VERLAINE Michel
FASTRE Jean-Luc	LEQUARRE Vincent
GUIOT Valérie	LEFEBURE Virginie
ORBAN Jean-François	SAUT Philippe

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

05 JUIN 2016


Carlo DI ANTONIO


Certifié conforme à l'original
Anna-Christine PAULIS
Assistante